

2019-2

**2019-2 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2019

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration, siégeant sous la présidence de monsieur Anthony MANGIN, le président ayant quitté la séance ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu la délibération n° 2018-4 du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-30 du 19 juin 2018 adoptant la décision modificative n°1 du budget primitif 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-45 du 24 septembre 2018 adoptant la décision modificative n°2 du budget primitif 2018 ;

Vu la délibération n° 2019-1 du 26 mars 2019 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2018 ;

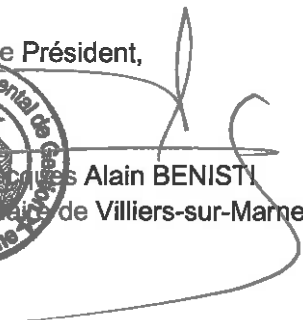
Après avoir pris connaissance du document retraçant pour l'exercice 2018, les opérations de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement et les restes à réaliser en section d'investissement ;

Après avoir constaté l'identité des résultats avec ceux du compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 annexé à la présente délibération ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;
- d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2018.

Le Président,

Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

